

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 18 février 2015**

**Délibération n° CA 2015-02.02**

**Adoption du Compte financier 2014 de l'établissement**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;  
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;  
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012, puis par l'arrêté du 14 août 2014, portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;  
Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;  
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

- 1° Effectif du conseil d'administration : 51
- 2° Quorum : 26
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 41
- 4° Administrateurs prenant part au vote : 41
  - a) Nombre de suffrages exprimés pour : 40
  - b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0
  - c) Nombre d'abstentions constatées : 1
- 5° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'Agent comptable et le Directeur (rapport de l'ordonnateur), a **adopté le Compte financier 2014 de l'établissement**, au vu des principaux résultats suivants :

- **résultat net comptable : excédent de 79 596.86 €,**
- **capacité d'autofinancement : 126 040.69 €,**
- **fonds de roulement : 571 816.63 €,**
- **besoin en fonds de roulement : - 123 319.15 €,**
- **trésorerie disponible : 695 135,78 €.**

Le Conseil d'administration a décidé **d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2014 au compte 110 de report à nouveau – créditeur, sur l'exercice 2015.**

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, le 18 février 2015

**Le Président du Conseil d'Administration,**



**Didier REAULT**

**Le Directeur,**



**François BLAND**